



## PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE

**Direction départementale des  
territoires**

Service Eau, Environnement, Risques  
Pôle Environnement et Milieux Naturels

Dossier suivi par : Hugo MAILLOS  
Poste : 05.53.45.56.98  
hugo.maillos@dordogne.gouv.fr

### **COMPTE-RENDU de la réunion du COPIL du site NATURA 2000 FR7200675**

### **GROTTES DE SAINT-SULPICE-D'EYMET 4 février 2016**

*A la Salle des Marguerites, commune d'Eymet*

Liste des participants : ci-joint la liste d'émargement

Hugo Maillos, de la Direction départementale des territoires de la Dordogne, ouvre la réunion et rappelle le contexte de la tenue de cette réunion du comité de pilotage du site des Grottes de Saint-Sulpice d'Eymet.

Le site des « Grottes de Saint-Sulpice d'Eymet » a été intégré au réseau Natura 2000 Européen en raison de la présence d'espèces remarquables de chauves-souris. La rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été confiée par les Services de l'État (DDT 24) au Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

Ce dernier a débuté ses travaux au début de l'année 2010. Après trois années d'études et de concertation avec les différents acteurs du territoire, le Comité de Pilotage (COPIL) du site a pu valider ce document de gestion lors de sa réunion du 26 février 2013. Le périmètre du site a alors évolué, intégrant notamment plusieurs cavités naturelles supplémentaires situées sur les communes de Flaugeac, Rouffignac de Sigoulès et Saint-Capraise d'Eymet. L'arrêté préfectoral de validation du DOCOB a été signé le 15 mai 2014.

L'État, désigné structure porteuse de cette phase d'animation lors de la dernière réunion de COPIL, s'est adjoint les services du CEN Aquitaine pour mener à bien cette mission de trois ans pour le compte du COPIL. Cette mission, notifiée au CEN par les services de l'État en décembre 2015, a débuté en ce début d'année 2016.

M. Maillos indique que le délai entre la validation du DOCOB et le début de l'animation est long. Il explique cette attente essentiellement par le fait que les moyens alloués à Natura 2000 en Aquitaine ont été, ces dernières années, fléchés prioritairement vers des sites n'étant pas encore dotés de DOCOB ou des sites déjà en animation et nécessitant un suivi des actions engagées.

La parole est alors donnée à Nolwenn Quéro, du CEN Aquitaine, qui présente un diaporama présentant les caractéristiques du site (espèces présentes, fonctionnalité des cavités, objectifs retenus, actions potentielles) ainsi que le rôle de l'animateur sur cette première année d'animation.

Une question est posée sur le nombre d'espèces de chauves-souris présentes sur le site. Il est ainsi expliqué qu'il y a :

- 13 espèces différentes de chiroptères sur le site d'Eymet
- 24 espèces en Dordogne
- 34 en France

Parmi ces espèces, le rhynolophe euryale, présent sur le site, est très rare en Aquitaine.

M. Tonello, maire de Saint-Capraise d'Eymet, indique que la grotte appelée grotte de « la Coquette », se situe en fait à la « Croix de l'Âne ». C'est un élément qui avait déjà été évoqué lors du dernier COPIL. Patrick Fabre, du CEN, le reconnaît. Cette imprécision vient du fait que la carte IGN précise que cette zone s'appelle « la Coquette ».

### Périmètre du site

Nolwenn Quéro et Patrick Fabre rappellent l'historique de la construction du périmètre final du site. Le CEN avait axé son analyse écologique sur la présence du rhynolophe euryale sur le site (espèce prioritaire). Plusieurs périmètres avaient alors été proposés aux élus des communes nouvellement concernées par le site Natura 2000, tenant compte des zones de refuges et des zones de chasse de ces chiroptères.

Hugo Maillos rappelle qu'une consultation de ces municipalités avait d'ailleurs été réalisée au cours de la rédaction du DOCOB pour mesurer les sentiments de chacun quant à ces différentes propositions. C'est finalement, parmi les 3 scénarii envisagés, la proposition du périmètre le moins étendu qui avait été retenue.

De plus, M. Maillos précise que la grotte de Castelgaillard, située sur la commune de Saint-Sernin, et initialement pressentie pour intégrer le site Natura 2000, n'y figure finalement pas. M. Fabre rappelle alors qu'il avait été évoqué que l'enjeu de conservation des chiroptères occupant la grotte de Castelgaillard pourrait éventuellement être intégré dans le DOCOB du site Natura 2000 voisin du « Réseau hydrographique du Dropt ».

### Nuit de la Chauve-souris

M. Bacogne, de l'office de tourisme d'Eymet, rappelle la tenue, en 2014, d'une « nuit de la chauve-souris ». Cette animation, encadrée par le naturaliste Yannick Lenglet, avait été réussie. M. Fabre indique que ce genre d'animation rentre dans le cadre des actions de communication à mener sur le site. Il précise cependant qu'il n'est pas envisageable lors de ces manifestations d'emmener des visiteurs dans les grottes pour voir les chiroptères. La sécurité du public ne pourrait en effet pas être totalement assurée dans les grottes et ce type d'action pourrait nuire à la quiétude des chiroptères.

### Projet d'utilisation des chiroptères comme auxiliaires à l'agriculture

M. Lestang, de la chambre d'agriculture, rapporte la création d'un partenariat entre des viticulteurs du domaine de Monbazillac et le CEN Aquitaine pour tenter de fixer des chiroptères autour des cultures. Le but est de tenter d'utiliser le fort pouvoir de prédation des chiroptères sur les insectes, et notamment sur les éventuels parasites de la vigne. Le projet vise notamment à installer des abris au milieu des vignes et à réaliser un suivi.

### Actions à promouvoir sur le site

Nolwenn Quéro rappelle que l'objectif principal qu'il s'agira de promouvoir sur le site est d'assurer la quiétude des chiroptères dans les différentes cavités naturelles du site. La mise en défens de certaines de ces cavités est une des options envisagées.

Il est indiqué que la grotte de la Coquette (ou de la « Croix de l'Âne ») est déjà clôturée.

Concernant les contrats agricoles, il est rappelé que pour le site d'Eymet, il n'est pas prévu de pouvoir faire signer des mesures agro-environnementales (MAEc) en dehors du strict périmètre Natura 2000.

M. Maillos rappelle que ces mesures sont destinées aux exploitants agricoles, et s'appuie sur des financements européens issus de la PAC (FEADER). Il explique qu'il est logiquement possible de proposer à la Commission Régionale chargée de la gestion des MAEc de faire signer ce type de contrat à des agriculteurs en dehors du périmètre du site mais dans une zone d'influence.

Mais il rappelle alors que l'administration s'était montrée défavorable à cette proposition, lors de la validation du DOCOB, en 2013, compte tenu du fait que la plupart des collectivités concernées par ce site avaient donné un avis défavorable à l'extension du périmètre du site. Il aurait considéré comme illogique que ces territoires perçoivent de l'argent public (financement des MAEc) tout en se soustrayant aux contraintes de l'évaluation des incidences des projets (refus d'étendre le périmètre du site).

### Nouvelle cavité dans le bourg de Saint-Capraise ?

M. Tonello rapporte les dire d'un de ses administrés comme quoi une des cavités naturelles présente près du bourg de Saint-Capraise, abriterait « beaucoup » de chauves-souris.

Les participants n'ayant plus de questions à aborder, H. Maillos clôt la réunion.

Hugo MAILLOS

